Sécurité sociale: travailleurs salariés, non salariés et leur famille (modif. règlements (CEE) n° 1408 /71 et (CEE) n° 574/72)

2000/0070(COD) - 22/02/2001 - Proposition législative modifiée

La proposition modifiée de la Commission reprend la plupart des amendements approuvés par le Parlement en première lecture. Ceux-ci visent pour l'essentiel à clarifier et à préciser le texte de la Commission. Les principaux amendements sont des amendements de nature technique visant à réajuster la proposition sur la législation récente entrée en application dans certains États membres. En particulier : - amendements portant sur des nouveaux régimes spécifiques autrichien et français; - amendement visant à modifier la mention de deux prestations spécifiques britanniques figurant actuellement à l'annexe IIbis du règlement 1408/71/CEE.